

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - PIG
 Aides financières de la CUB
 Formalisation au sein du RIHPV
 Décision

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable », la CUB a acté, par délibérations de mai 2007 et juin 2008 la mobilisation de crédits pour l'aide à la réhabilitation réalisée par les propriétaires dans le cadre d'un conventionnement locatif social ou très social.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, la présente délibération a pour objet de formaliser ces différentes aides au sein d'une fiche spécifique du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville de la CUB.

Pour mémoire, la durée du PIG est de trois ans à compter du 1^{er} février 2008 et la validité de la fiche du règlement d'intervention s'y référant est limitée à la durée du dispositif.

Le public éligible :

Sont éligibles aux aides de la CUB dans le cadre du PIG :

- les propriétaires bailleurs réalisant, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « *Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable* » des travaux de réhabilitation de leur logement en vue d'un conventionnement locatif social ou très social.
- les propriétaires occupants réalisant dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « *Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable* » des travaux de réhabilitation de leur logement au titre d'une sortie d'insalubrité.

La nature des aides octroyées :

La Communauté Urbaine participera au financement des travaux réalisés par un propriétaire bailleur conventionnant son logement en locatif social ou très social, à hauteur de 10% du coût des travaux HT, dans la limite du plafond ANAH de 650€/m².

Ce financement communautaire est conditionné par la participation de la commune en faveur du financement des travaux des propriétaires bailleurs conventionnant leur logement. Le taux de la

subvention accordée par la CUB s'ajustera à celui de la commune dans la limite de 10% du coût des travaux HT plafonné à 650€/m².

La Communauté Urbaine mobilisera également des primes à l'attention des propriétaires bailleurs conventionnant leur logement en locatif social et très social :

- prime de remise sur le marché de logement vacant : 2 500 €/logement
- prime de sortie d'insalubrité : 2 500 €/logement
- prime habitat durable : 1 000 € /logement (voir fiche spécifique concernant cette prime dans le RIHPV).

Ces primes ne sont pas conditionnées par une participation équivalente de la commune.

Pour les propriétaires occupants, seules les primes de sortie d'insalubrité de 2 500 € et d'habitat durable de 1000 € seront mobilisables. Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des aides ANAH et CUB mobilisable dans le cadre du PIG.

Les modalités d'octroi :

Les travaux éligibles aux aides communautaires correspondent à ceux définis comme éligibles aux aides de l'ANAH.

Les pièces exigées correspondent aux pièces sollicitées dans le cadre du montage d'un dossier de demande de subvention ANAH. Pour mémoire, la mission de suivi animation et de montage des dossiers a été confiée au PACT H&D 33 par procédure d'appel d'offres et l'instruction des dossiers sera assurée par l'ANAH.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

ACTER la création de la fiche numéro 21 du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville relative aux crédits mobilisés sur fonds propres par la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre des aides à la réhabilitation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « *Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable*».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. VÉRONIQUE FAYET

REÇU EN PRÉFECTURE LE

17 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 17 OCTOBRE 2008